

**Procès-verbal du comité syndical  
d'Artois Mobilités du jeudi 9 octobre 2025**

Le **jeudi 9 octobre 2025 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté Monsieur Christophe PILCH, 2<sup>e</sup> vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane)* : M. Jean-Marie MACKE ; *CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christophe PILCH ; *CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Pierre CHÉRET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Laurent DUPORGE ; M. Thibault GHEYSENS ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Daniel KRUSZKA.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER  
*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL  
*CALL* : M. Alain DUBREUCQ ;

Suppléant(s) présent(s)

*CABBALR* :  
*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS ;  
*CALL* :

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ  
*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Suppléances : M. Marcello DELLA FRANCA a suppléé M. Philippe KEMEL ; M. Bernard DELIERS a suppléé Mme Valérie BIEGALSKI ; Monsieur Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. Christophe PILCH

Secrétaire de séance : M. Pierre CHERET

Administration : Paskal BARBELETTE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2025

### **Administration générale**

1. Mise à jour des instances :
  - a. Election d'un membre du bureau syndical (remplacement E. Szabo)
  - b. Election d'un membre au sein de la CCSPL (remplacement D. Real)
  - c. Election d'un membre au sein du comité des partenaires (remplacement D. Real)
  - d. Désignation d'un représentant d'Artois Mobilités au sein du CNAS (remplacement D. Real)
2. Amicale du personnel – Noël des enfants
3. Modification du règlement intérieur du Comité syndical d'Artois Mobilités
4. Modification des délégations du Comité syndical au Président d'Artois Mobilités.
5. Modification des statuts révisés de Hauts-de-France-Mobilités

### **Ressources Humaines**

6. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de déplacement des agents et des élus d'Artois Mobilités

### **Affaires financières**

7. Décision modificative n°2 – Exercice 2025
8. Contribution des membres d'Artois Mobilités : Détermination du mode de calcul de la subvention dite « complément de prix » et ventilation de la part « complément de prix » sur l'exercice 2025
9. Mise à jour de la liste des fondations et associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027

### **Infrastructures**

10. Approbation d'une convention avec la CABBALR pour le financement des travaux de modifications de la signalisation lumineuse tricolore rendues nécessaires par les traversées cyclables du projet d'aménagement de l'Eurovélo 5 à Bruay-la-Buissière et Houdain

### **Communication**

11. Approbation d'une convention relative à des échanges de prestations de communication entre Artois Mobilités, le Racing Club de Lens et Sportfive (saison 2025/2026)

### **Transports/Mobilité**

12. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)
13. Approbation d'une convention prévention de la délinquance avec le SIVOM du Béthunois

14. Approbation du contrat local de sécurité pour la sécurisation de l'organisation des rencontres de football professionnel du RCL au stade Bollaert Delelis
15. Approbation d'une convention relative à la vente de matériels entre Artois Mobilités et la SVV Agora Store

### **Questions diverses**

*En ouverture de la séance, Monsieur le Président accueille et souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée deux nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Madame Martine CHWICKO et Monsieur Thibault GHEYSENS.*

**Monsieur le Président :** Alors, le relevé des décisions du Président. Y-a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Le procès-verbal appelle-t-il des remarques ? Non ? Ils sont donc adoptés.

**Le comité syndical :**

- **Prend connaissance**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2025/42/DP à 2025/64/DP) prises sur délégation du comité syndical.
- **Approuve** le procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2025.

**Monsieur le Président :** Nous passons à l'ordre du jour. La mise à jour des instances. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à bulletin non secret ? Il faut que tout le monde soit d'accord. Très bien. Vous pourrez voter à main levée. Monsieur SIROP.

### **1°) Mise à jour des instances**

**Monsieur SIROP :** Nous devons procéder à l'élection d'un membre du bureau syndical en remplacement de Mme Szabo, ainsi qu'au remplacement de M. Réal au sein de la CCSPL, du comité des partenaires et du CNAS. Il y a une candidature pour le bureau syndical qui est celle de M. Kruska, sachant que c'est pour la durée du mandat, mandat qui expire en mars prochain.

**Monsieur le Président :** On est tous d'accord ? (*personne ne se manifeste*) C'est adopté, je vous remercie.

**Le comité syndical :**

**1a°) A élu**, Monsieur Daniel KRUSZKA en qualité de membre du bureau d'Artois Mobilités (8<sup>ème</sup> membre)

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/36/CS

**Monsieur le Président :** Ensuite, Dominique Réal doit être remplacé à la CCSPL.

**Monsieur SIROP :** On a déjà des personnes parmi vous qui siègent à la CCSPL. Pour rappel, M. Méhaignery, M. Maciejacz, M. Sansen, M. Macke, M. Chéret, Mme Cuvillier, M. Dagbert, Mme Biegalski, et M. Idziak. Il faudrait donc quelqu'un qui siège à la commission consultative des services publics locaux. Elle se réunit deux fois dans l'année. Il y en aura une d'ici la fin d'année.

**Monsieur le Président :** Est-ce qu'il y a un volontaire parmi vous ? Monsieur Thibault GHEYSENS.

**1b°) A élu** Monsieur Thibault GHEYSENS en qualité de membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). La liste des membres du comité syndical faisant partie de la CCSPL a été actualisée comme suit :

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Thibault GHEYSENS (CALL)        | M. Pierre CHÉRET (CALL)      |
| M. Charly MEHAIGNERY (CAHC)     | Mme Valérie CUVILLIER (CAHC) |
| M. Daniel MACIEZJASZ (CAHC)     | Mme Valérie BIEGALSKI (CAHC) |
| M. Jean-Pierre SANSEN (CABBALR) | M. Julien DAGBERT (CABBALR)  |

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| M. Jean-Marie MACKE (CABBALR) | M. Ludovic IDZIAK (CABBALR) |
|-------------------------------|-----------------------------|

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/37/CS

**Monsieur le Président :** Ensuite, le comité des partenaires. Le remplacement de Dominique Réal.

**Monsieur SIROP :** C'est la même composition que la CCSPL. Les deux vont ensemble comme on n'a pas toujours la matière pour l'un ou l'autre. C'est en même temps. Cela pour éviter les réunions où il y a peu de monde.

**1c°) A élu** Monsieur Thibault GHEYSENS en qualité de membre titulaire du Comité des Partenaires  
La liste des membres du comité syndical faisant partie du Comité des Partenaires a été actualisée comme suit :

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Thibault GHEYSENS (CALL)        | M. Pierre CHÉRET (CALL)      |
| M. Charly MEHAIGNERY (CAHC)     | Mme Valérie CUVILLIER (CAHC) |
| M. Daniel MACIEZJASZ (CAHC)     | Mme Valérie BIEGALSKI (CAHC) |
| M. Jean-Pierre SANSEN (CABBALR) | M. Julien DAGBERT (CABBALR)  |
| M. Jean-Marie MACKE (CABBALR)   | M. Ludovic IDZIAK (CABBALR)  |

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/38/CS

**Monsieur le Président :** Ensuite, un représentant pour le CNAS.

**Monsieur SIROP :** C'est davantage ouvert puisqu'il n'y a pas de représentation proportionnelle par agglomération. Le CNAS, vous savez ce que c'est, vous pouvez l'avoir dans vos communes. C'est une réunion annuelle jusqu'à la fin du mandat. Si l'un d'entre vous souhaite se présenter.

**Monsieur le Président :** Madame Martine CHWICKO souhaite se présenter.

**1d°) A désigné** Madame Martine CHWICKO en qualité de représentante d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée départementale du CNAS,

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/39/CS

## **2°) Amicale du personnel – Noël des enfants**

**Monsieur le Président :** On en vient à l'amicale du personnel pour le Noël des enfants.

**Monsieur SIROP :** Vous savez que nous sommes membres de l'amicale de la CAHC, encore merci monsieur le Président Pilch. On vous propose comme chaque année que pour les enfants, il y ait une dotation de 50€ pour permettre à l'amicale d'acheter un cadeau pour les enfants du personnel d'Artois Mobilités pour un montant global de 900€ si vous en êtes d'accord.

**Monsieur le Président :** On est tous d'accord ? (*personne ne se manifeste*)

**2°) A décidé** d'attribuer, pour les agents ayant 6 mois de présence au 31 décembre 2025, la somme de 50 € par enfant du personnel ayant jusqu'à 14 ans dans l'année en cours, étant précisé que la dépense engagée, soit 900 euros, sera imputée au budget 2025 d'Artois Mobilités et fera l'objet d'un versement de subvention complémentaire au profit de l'amicale de la CAHC.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

### 3°) Modification du règlement intérieur du Comité syndical d'Artois Mobilités

**Monsieur le Président** : La modification du règlement intérieur du comité syndical.

**Monsieur Fabrice SIROP** : On a eu plusieurs demandes, notamment d'élus qui ne peuvent pas toujours être présents parce que parfois les réunions sont un peu loin, pour que l'on puisse faire une visio conférence pour le comité syndical. On a vérifié, c'est possible sauf pour un certain nombre de cas comme le budget. On vous propose d'inscrire cette possibilité et de l'ouvrir dès que ce sera possible sachant qu'un certain nombre de séances, notamment budgétaires, ne pourront pas se tenir en visio. C'est-à-dire qu'on peut toujours créer une visio mais les élus qui seront connectés ne seront pas considérés comme présents et ne prendront pas part au vote. Tandis que pour les réunions plus ordinaires, ce sera possible. Donc cela permettra de réduire la pression du quorum et à certains d'assister aux réunions.

**Monsieur le Président** : Une réunion comme celle-ci, où il n'y a pas de décision majeure à prendre, la visio sera à mon avis utile. Par contre, pour des délibérations de fond, je pense que le présentiel est quand même plus intéressant. En visio, c'est toujours plus compliqué, on ne sait jamais quand on peut prendre la parole.

**Monsieur Fabrice SIROP** : Les exclusions sont prévues par la loi.

**3°) A approuvé** la modification du règlement intérieur du comité syndical d'Artois Mobilités et l'introduction de dispositions relatives à la visio-conférence pour l'organisation des séances du Comité syndical.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/41/CS

### 4. Modification des délégations du Comité syndical au Président d'Artois Mobilités.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SIROP.

**Monsieur Fabrice SIROP** : On a une fin de mandat qui s'annonce. Nous avons, avec celle-ci, trois réunions et on a un certain nombre de dossiers qui sont à suivre et à passer en appel d'offres. On vous propose de confier au président la possibilité de valider les positions de la commission d'appel d'offres sans passage devant le comité syndical. Il y aura évidemment une information des décisions du président à la séance suivante. Pour permettre le fonctionnement normal, on a de vrais sujets. Je pense par exemple au marché de la station d'hydrogène qui prend fin à la fin de ce mois et qui va nécessiter des reprises. On aura l'occasion d'en parler lors des séances suivantes puisque l'entreprise GN VERT ne joue pas tellement le jeu. On a aussi l'électrification du dépôt de bus de Houdain où l'on va accueillir des bus électriques et où l'électrification doit être faite. On a un accord-cadre pour la fourniture de bornes d'information voyageurs extérieures puisqu'on s'est aperçu danscelles que l'on avait, les piles s'abîment. Donc on va passer un nouveau marché accord-cadre. On a un accord-cadre aussi pour la réparation des bordures de GLO. Là encore, le dénouement n'est pas proche puisqu'on est en affaire judiciaire.

Aussi, on a également un accord-cadre pour la fourniture de bornes de recharge sur des dépôts qu'on a déjà électrifiés, Hénin-Beaumont et Grenay. On a la possibilité de remettre des bornes mais on n'a pas de marché de bornes. Donc si on a des bus électriques et on espère qu'un jour, les engagements des constructeurs seront respectés et que l'on aura tous les bus qui nous ont été promis lors de la commande, on aura besoin effectivement d'acheter des bornes complémentaires. Toutes ces choses qui vont arriver dans les prochains mois, on n'aura pas forcément la possibilité de réunir le comité syndical. Je pense que vous aurez d'autres choses à faire que de vous réunir pour un marché ou un autre donc on vous propose

d'étendre les délégations du président avec naturellement, comme à chaque fois, un compte-rendu à la séance suivante.

**Monsieur le Président :** On est d'accord là-dessus ? Pas de souci ? (*personne ne se manifeste*) Merci.

**4°) A décidé** de modifier la liste des délégations précédemment attribuées au président d'Artois Mobilités pour la durée de son mandat et d'élargir la délégation relative à la commande publique à tout type de marchés publics, la nouvelle liste des délégations étant annexée à la présente délibération, étant précisé que :

- conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci,
- les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.
- en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1er vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2e vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 3e vice-président
- le président est autorisé à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/42/CS

#### **5. Modification des statuts révisés de Hauts-de-France-Mobilités**

**Monsieur le Président :** La modification des statuts de Hauts-de-France-Mobilités.

**Monsieur Fabrice SIROP :** L'objectif est de prendre acte de ce que Hauts-de-France Mobilités, ex-SMIRT a été étendu à la Picardie notamment pour prendre en compte l'adhésion d'Amiens Métropole qui a donc deux sièges au sein de Hauts-de-France Mobilités. On en a trois pour rappel. La part du lion étant à la région qui a 14 sièges et 7 pour la MEL. Ils ont changé de nom, donc il faut qu'on le valide. Il s'appelle désormais le syndicat mixte des mobilités des Hauts-de-France puisque la région a choisi de faire de Hauts-de-France Mobilités sa marque pour booster ses actions de mobilités et de transports. Donc c'est une modification statutaire assez légère.

**Monsieur le Président :** Je suppose que ça ne vous pose pas de souci ? (*personne ne se manifeste*) Je vous remercie.

**5°) A émis** un avis favorable à la révision des statuts de Hauts-de-France Mobilités, selon la rédaction approuvée par la délibération n°2025-15 du comité syndical de Hauts-de-France Mobilités, et a pris acte du changement de dénomination du syndicat mixte désormais appelé Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/43/CS

#### **6. Mise à jour des modalités de remboursement des frais de déplacement des agents et des élus d'Artois Mobilités**

**Monsieur le Président :** Les modalités de remboursement des frais de déplacements des agents et des élus.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Dans le cadre de mise à jour régulière de nos procédures internes, on s'est aperçu qu'on n'avait pas délibéré sur les modalités de remboursement des frais de déplacements des

agents et des élus qui sont par ailleurs prévus par arrêté, par décret etc. Mais on n'avait rien mis sur les conditions d'accès et de remboursement du télétravail. Donc on vous propose de les ajouter et de repenser les différentes indemnités possibles. Il n'y a absolument rien de révolutionnaire.

**Monsieur le Président :** Très bien.

**6°) A approuvé** les modalités, mises à jour, de remboursement des frais de déplacement telles que spécifiées en annexe 1, et notamment celles relatives à la prise en charge du télétravail

Adopté à l'unanimité (15 voix)

2025/44/CS

## **7. Décision modificative n°2 – Exercice 2025**

**Monsieur Fabrice SIROP :** Premier volet sur le budget principal, il s'agit de régulariser les comptes de provisions. On a rencontré les représentants du trésor public qui nous ont dit que nous avons fait des provisions pour toutes les créances que nous avons envers des personnes publiques. Je rappelle que nous avons dans le cadre de nos DMOA quelques opérations à solder. On a encore deux, trois bricoles à faire avec la Région qui ne nous répond pas donc on est dans les procédures mais le trésor public estime que s'agissant des personnes publiques, on n'a pas à faire des provisions sur ces créances qui ne sont pas douteuses. En revanche, ils nous ont conseillé de monétiser les comptes épargne temps. C'est-à-dire qu'à un moment donné, ils voulaient provisionner parce qu'on sait que les agents vont le solliciter au moment de leur départ. Donc on a ces provisions qui sont ajustées. Vous avez validé une délibération il y a deux ans qui permet aux agents de se faire payer des journées du CET.

On a également des ajustements de crédits sur des charges du personnel puisque des agents sont partis, cela permet de dépenser moins et il y a aussi un gros ajustement sur le fonds de compensation de la TVA. C'est la préfecture, vous le savez, qui instruit les dossiers. Concernant la livraison à soi-même à laquelle nous avons procédé à la fin des travaux du BHNS, pendant trois ans le dossier a dormi dans un bureau de la préfecture. Vous avez signé vous-même monsieur le Président multiples relances auprès du Préfet sur ce sujet et on a enfin quelqu'un qui nous a donné acte de ce qu'on a droit à une certaine somme. On propose donc un ajustement sur le budget principal à la baisse puisqu'on avait prévu une recette sur le budget principal et en fait, cela va venir sur le budget annexe industriel et commercial. C'est 4,4 millions € donc on est plutôt content de les toucher. C'est vraiment ce qui fait le gros volume de la DM. Cela va améliorer notre autofinancement qui est un souci pour certains depuis longtemps. On va terminer l'année de manière très équilibrée je pense avec un tout petit peu de marge.

On a eu des dépenses supplémentaires comme les intérêts de la dette puisqu'on est parti avec un taux variable comme vous le savez, on a quelques crédits à remettre. Voilà ce que je peux vous dire sachant que la décision modificative est équilibrée entre les deux budgets. Le virement entre le budget principal et le budget annexe faisant l'objet de la variable.

**Monsieur le Président :** Très bien. Est-ce que vous avez des observations, des compléments d'information à solliciter à M. Sirop ? Non. On valide. Je vous remercie.

**7a°) A approuvé** la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget principal M57, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la délibération, et a voté les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

2025/45/CS



**7b°) A approuvé** la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe M43, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la délibération, et a voté les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/46/CS

**8°) Contribution des membres d'Artois Mobilités : Détermination du mode de calcul de la subvention dite « complément de prix » et ventilation de la part « complément de prix » sur l'exercice 2025**

**Monsieur le Président** donne la parole à Monsieur SIROP pour la présentation de ce point.

**Monsieur Fabrice SIROP** : C'est un sujet assez technique, non pas sur la part de chaque agglomération, c'est assez classique, vous connaissez les critères. En revanche, il y a la détermination de la subvention dite de « complément de prix ». Je fais un résumé rapide. Depuis 2024, on a mis en place cette subvention « complément de prix ». Pourquoi ? Parce que, pour avoir la qualité d'assujetti fiscal, il faut avoir un rapport entre les dépenses et les recettes d'au moins 10%. Normalement pour un budget industriel et commercial, il faut que la part de l'activité soit supérieure à 50%. Dans le cadre des opérations de transport, la loi LOTI n'était pas claire et la doctrine fiscale a fixé ce ratio de 10% des recettes, donc un taux de couverture des dépenses lié au réseau de transport de 10% pour avoir la qualité d'assujetti fiscal. La qualité d'assujetti fiscal permet à la fois de payer la TVA mais de ne la toucher immédiatement de la part des services fiscaux. Cela nous permet également de passer nos investissements sur le budget annexe. Je pense aux achats de bus et je rappelle que l'achat d'un bus électrique, c'est plus de 700 000€ HT donc la TVA à 20% ou à 10%, ce n'est pas rien. Cela nous permet de toucher la TVA tout de suite et intégralement. Alors que le FCTVA, qui est la disposition classique que vous rencontrez sans doute dans vos mairies, c'est un remboursement deux ans après et sur une base qui n'est pas de 100%. Donc pour nous c'est extrêmement important. La délégation de service public, c'est plus de 80 millions annuels. Monsieur Géhin vous dirait que ce n'est pas cher mais il faut les sortir. Quand vous avez 10% de TVA que vous ne la retouchez pas sur 80 ou 85 millions, il faut vraiment aller les chercher. Depuis 2024, dans un souci de sécurisation juridique du syndicat, on a mis en place la subvention complément de prix.

Je le dis parce que cela va revenir dans un hémicycle, pas celui-ci mais dans un autre, cela n'a absolument rien à voir avec la gratuité. Gratuité ou pas gratuité, il fallait mettre en place cette subvention. Deux des agglomérations ont bien voulu délibérer dans un sens favorable à cette mise en place. La troisième ne s'est pas prononcée. On ne sait pas si elle est pour ou contre, si elle était pour, peut-être l'aurait-elle fait. En tout cas, on a deux agglomérations sur les trois qui ont distingué leur volonté de la mettre en place. On l'a mise en place en 2024, on l'a remise en place en 2025 et malheureusement, on en aura besoin encore en 2026 de manière encore plus prononcée dans la mesure où il n'y aura plus de recettes liées à la vente de ticket. Sachant que la chambre régionale des comptes nous a recommandé de faire un rescrit fiscal donc on a fait un rescrit fiscal sachant que nos amis du syndicat mixte de Calais avaient mis en place cette subvention de complément de prix. Ils ont attendu d'ailleurs près de 3 ans avant d'avoir une réponse à leur rescrit, réponse qui est intervenue après le contrôle de la chambre régionale des comptes assez étrangement. Qu'est-ce que nous ont dit les services fiscaux ? Ils nous ont dit que nous avons basé notre construction sur une couverture de dépenses. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Ils nous ont expliqué comment il fallait faire. Il faut calculer la subvention de complément de prix à partir du coût évité pour l'utilisateur. Il faut rapprocher cela de l'utilisateur et du déplacement. C'est donc ce qu'on a fait. On a créé à partir des dernières données connues, c'est-à-dire 2024, un coût théorique qu'aurait supporté l'utilisateur s'il n'y avait pas eu la subvention de complément de prix. Ce calcul qui a été fait en 2024 a été dupliqué en 2025 et projeté en 2026. C'est un peu technique, si vous voulez que l'on rentre dans le détail, on peut le faire. Je pense que la note est assez précise sur le sujet mais de la sorte, on répondra parfaitement me semble-t-il, d'une part, à la demande des services fiscaux dans le cadre du rescrit et d'autre part, à la demande de la CRC de faire valider par les services fiscaux

notre position. Très honnêtement, j'étais plutôt rentré par une notion de dépenses et de taux de couverture de la dépense. Les services fiscaux ont eu une analyse différente. On s'est fait assister par un avocat fiscaliste parisien (puisque les fiscalistes sont tous parisiens : c'est là où sont les grands groupes). Et donc on est arrivé à cette conclusion à partir du rescrit, de refaire cette délibération qui explicite la démarche. Sur l'année 2025, on propose de maintenir la même répartition que les autres années, c'est-à-dire une répartition des 18 millions de la contribution des 3 agglomérations selon les critères habituels, sachant que la part complément de prix n'est valable que cette année puisqu'on n'a toujours pas de position claire, officielle de la CABBALR. Si on ne peut pas appliquer la subvention complément de prix, cela veut dire très simplement que le syndicat mixte devra trouver 10, 12 millions supplémentaires pour rien faire, simplement pour payer des impôts au titre des exercices suivants. C'est aussi simple que cela. C'est de la technocratie, c'est ce que vous voulez mais c'est beaucoup d'argent. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur Thibaut GHEYSENS Sur les 4 millions de FCTVA, je m'en réjouis, c'est plutôt agréable à entendre. Pour le reste, j'ai besoin d'une lecture plus simple pour un débutant, pour les novices que nous sommes.

**Monsieur Fabrice SIROP :** J'ai essayé de faire simple. Les 4 millions dont j'ai parlé tout à l'heure, on les a sortis d'un exercice antérieur, c'est-à-dire que c'est de la TVA qu'on a payée qui nous est enfin rendue par l'Etat donc ça n'a absolument rien à voir avec la CABBALR ni avec qui que ce soit. C'est vraiment un problème avec l'Etat. Quand je suis arrivé ici il y a maintenant 10 ans, on a fait une réunion avec les services fiscaux, la préfecture, le trésor public. Les 3 personnes en face de nous n'étaient pas d'accord entre elles. Donc on a enfin trouvé une porte de sortie là-dessus et je m'en réjouis. Mais cela n'a rien à voir avec cette délibération.

La délibération sur le complément de prix, nous avons posé la question aux services fiscaux. Il y a eu une saisine, on leur a écrit qu'il y avait deux sur trois agglomérations qui ont voté. Cela ne les a pas émus plus que cela. Il est parfaitement légitime que la CABBALR ne prenne pas une décision qui va forcément dans notre sens.

Je ne veux pas mettre de polémique sur ce sujet. J'explique simplement les enjeux. Les enjeux, ce n'est pas lié à la gratuité. C'est cela qu'il faut bien comprendre. Parce que j'entends tout et n'importe quoi. *« On ne fait pas le vélo, c'est à cause de la gratuité. »* Non : on ne fait pas le vélo parce que la Région nous a retiré 2,1 millions €. On met en place cette subvention complément de prix parce qu'on a besoin d'un taux de couverture de nos dépenses à hauteur de 10% des recettes et des recettes à hauteur de 10% de nos dépenses donc c'est la seule solution technique. L'autre solution, c'est d'augmenter les tarifs mais cela entre complètement en contradiction avec tout ce qui a été défendu ici depuis fort longtemps, avec le blocage des tarifs depuis 2013, avec tous les tarifs réduits qui ont été mis en place. Philosophiquement, ça ne colle pas donc on a cherché une solution technique qui ne coûte rien aux agglomérations à qui cela coûte 18 millions. Le syndicat, lui, va payer davantage de TVA puisque cette subvention et c'est peut-être là où je n'ai pas été très clair, est soumise à la TVA et elle n'est pas remboursée. Si on laisse une subvention de prix, j'allais dire une bêtise, à hauteur de 10 millions, ça nous coûte un million. C'est aussi simple que ça. Je ne fais pas de comparaison politique. Je considère qu'il y a deux agglomérations sur trois qui ont à ce stade exprimé leur position et les services fiscaux en ont pris acte.

**Monsieur le Président :** Cela ne porte pas à conséquence pour l'instant, que la CABBALR ne paie pas ?

**Monsieur Fabrice SIROP :** A ce stade non, mais juridiquement c'est vrai que cela affaiblit un peu la position parce qu'ils n'ont pas dit qu'ils étaient pour ou contre. On en est pas là. On a fait un rescrit aux services fiscaux.

**Monsieur le Président :** Aujourd'hui, en tout cas, il n'y a aucune conséquence donc ça tourne. Il va y avoir des échéances prochainement, les instances vont être renouvelées. On aura l'occasion lors de ces

nouvelles instances de remettre tout cela à plat et à égalité. Les décisions politiques d'un endroit contraire à la décision politique d'un autre, tout cela sera remis à plat au moment du renouvellement des instances. Vous êtes d'accord ? Monsieur SIROP.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Il était important de vous dire où on en est parce qu'en décembre, on va vous faire voter une délibération qui va vous montrer les suites qu'on a accordées au rapport de la chambre régionale des comptes qui a été abondamment commenté. Vous verrez que cela fait partie des recommandations qu'on a suivies.

**Monsieur le Président :** Ok.

**Monsieur Fabrice SIROP :** On n'est pas revenu sur la participation 2025. C'est toujours 18 millions au total. Cela ne change rien pour les agglomérations, qu'elles paient en une ou deux parties. Cette année encore, on a ventilé la part complément de prix uniquement entre la CALL et la CAHC. Voilà, c'était simplement pour que ce soit bien clair, Monsieur le Président.

**8a°) A retenu** une méthode de calcul concernant la mise en œuvre de la subvention dite « complément de prix » (*méthode annexée à la délibération*), et rappelé que la participation des membres d'Artois Mobilités est ventilée en deux parts :

- Une première part (participation classique), qui alimentera le budget principal d'Artois Mobilités, non soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (nomenclature comptable M57).
- Une seconde part, en compensation tarifaire, nommée subvention « complément de prix », qui alimentera le budget annexe transport (nomenclature comptable M43), budget soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La part de TVA (10% au 1<sup>er</sup> janvier 2025) sera supportée par Artois Mobilités.

**Et a indiqué** que la participation des membres d'Artois Mobilités y compris la subvention « complément de prix » est payable en 3 tiers. :

- Le 1<sup>er</sup> acompte est titré par Artois Mobilités dans le mois qui suit le vote du budget d'Artois Mobilités
- Le 2<sup>ème</sup> acompte est titré par Artois Mobilités au début du second semestre (au plus tard le 31 juillet)
- Le 3<sup>ème</sup> acompte est titré par Artois Mobilités au début du 4<sup>ème</sup> trimestre (au plus tard le 31 octobre)

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/47/CS

**8b°) A rappelé** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres d'Artois Mobilités :

| Membre d'AM | Niveau de participation 2024 | Participation 2024 | Niveau de participation 2025 | Participation 2025 |
|-------------|------------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| CABBALR     | 40,73%                       | 7 331 786 €        | 41,28%                       | 7 429 783 €        |
| CAHC        | 24,39%                       | 4 389 531 €        | 24,43%                       | 4 397 330 €        |
| CALL        | 34,88%                       | 6 278 683 €        | 34,29%                       | 6 172 887 €        |
| Total       | 100%                         | 18 000 000 €       | 100,00%                      | 18 000 000 €       |

**A rappelé** que montant de la participation des membres d'Artois Mobilités doit être ventilé en deux parts :

- Une première part (participation classique), qui alimentera le budget principal d'Artois Mobilités, non soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (nomenclature comptable M57). Cette part, est fixée à 13 281 000 d'euros pour l'année 2025.

- Une seconde part, en compensation tarifaire, nommée subvention « complément de prix », qui alimentera le budget annexe transport (nomenclature comptable M43), budget soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La part de TVA (10% au 1<sup>er</sup> janvier 2025) sera supportée par Artois Mobilités. La part de compromis de prix est fixée à 4 719 000 d'euros pour l'année 2025 (conformément au tableau annexé).

Et a indiqué que la participation de la part « complément de prix » se décompose comme suit :

| Membre d'AM  | Participation 2025  | Ventilation de la participation 2025 |                           |
|--------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------------|
|              |                     | Part "participation classique"       | Part "complément de prix" |
| CABBALR      | 7 429 783 €         | 7 429 783 €                          | - €                       |
| CAHC         | 4 233 733 €         | 2 270 576 €                          | 1 963 157 €               |
| CALL         | 6 336 484 €         | 3 580 641 €                          | 2 755 843 €               |
| <b>Total</b> | <b>18 000 000 €</b> | <b>13 281 000 €</b>                  | <b>4 719 000 €</b>        |

Adopté à l'unanimité (15 voix)

#### **9) Mise à jour de la liste des fondations et associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027**

**Monsieur Fabrice SIROP :** La liste des associations exonérées, c'est un peu un serpent de mer. Là, c'est l'APEI qui a fermé des associations filiales et qui en a recréées d'autres et celles-ci nous demandent de bénéficier de l'exonération qui est accordée de manière assez générale par les services fiscaux. Cette exonération sera valable jusqu'au 31 décembre 2027 puisque c'est la date que l'on s'est fixé pour revoir la liste complète des exonérations parce que là, c'est une révision partielle. Il y a donc six associations qui rentrent, quatre qui sortent.

**Monsieur le Président :** Pas de souci ? Je suppose que l'on est tous d'accord ? (*personne ne se manifeste*)

**9°) A accordé**, conformément aux dispositions de l'article L.2333-64 du code général des collectivités territoriales, une exonération de versement mobilités aux établissements suivants de l'association APEI les papillons blancs Hénin-Carvin :

- Accueil de jour médicalisé l'archipel (SIRET 775 631 591 002 67) ;
- Habitat inclusif le Ponchelet (SIRET 775 631 591 002 42) ;
- Un R de mode (SIRET 775 631 591 002 59) ;
- Siege social (SIRET 775 631 591 002 83) ;
- Accueil de jour l'archipel (SIRET 775 631 591 002 75) ;
- Samsah du moulin (SIRET 775 631 591 002 91) ;

**A rappelé**, qu'une exonération de versement mobilité est accordée au bénéfice des associations et fondations dans la liste annexée à la présente délibération, dans la mesure où elles remplissent les conditions précitées, jusqu'au 31 décembre 2027, et **a précisé** que la liste des établissements exonérés pourra être complétée au fur et à mesure des demandes formulées par les fondations ou associations, chaque nouvelle exonération accordée faisant l'objet d'une délibération du comité syndical.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

**2025/48/CS**

#### **10. Approbation d'une convention avec la CABBALR pour le financement des travaux de modifications de la signalisation lumineuse tricolore rendues nécessaires par les traversées cyclables du projet d'aménagement de l'Eurovélo 5 à Bruay-la-Buissière et Houdain**

**Monsieur Fabrice SIROP :** Compte tenu de nos déboires liés au BHNS, on a manifesté une réticence à repasser de nouvelles conventions nous amenant à accomplir des travaux pour la CABBALR car si on est pas de nouveau payé... Je plaisante Monsieur Macke. On a eu une discussion sur des travaux sur l'itinéraire EUROVELO 5 qui va couper le BHNS. Donc on a eu une position technique, on a fait une contre-proposition technique. Je pense que la proposition qui nous est faite ne nous paraît pas complètement satisfaisante en termes de sécurisation des piétons. On nous a expliqué que c'était comme ça et pas autrement. On n'est pas maître d'ouvrage sur le sujet, on n'est pas gestionnaire de la voirie et donc on va ajuster notre système de feux comme le demande la CABBALR. Simplement on va ne toucher qu'à notre système de feux et la CABBALR nous remboursera les sommes qui correspondent effectivement aux travaux qu'on va engager. On le fait assez régulièrement avec les communes ou les agglomérations. La somme est de 26 000€ HT.

**Monsieur Thibault GHEYSENS :** Je me réjouis de voir que le vélo se développe au-delà de la métropole Lilloise et de la zone minière, sur la CABBALR. Tout ce qu'on nous pouvons contribuer à aidé la CABBALR pour qu'elle s'en sorte financièrement me semble tout à fait apprécié, appréciable.

**Monsieur le Président :** Cela me fait penser à l'expression « *chacun est solidaire l'un de l'autre* ». c'est beau de l'entendre dire.

**10°) A approuvé** la convention à conclure avec la CABBALR pour le financement des travaux de modifications de la signalisation lumineuse tricolore rendues nécessaires par les traversées cyclables du projet d'aménagement de l'Eurovélo 5 à Bruay-la-Buissière et Houdain, **a autorisé** le président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et **précisé** que le montant de ces travaux, est estimé à 25 533,50 € HT dont 80% sera versé par la CABBALR à la signature de la convention.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/49/CS

**11°) Approbation d'une convention relative à des échanges de prestations de communication entre Artois Mobilités, le Racing Club de Lens et Sportfive (saison 2025/2026)**

**Monsieur Fabrice SIROP :** C'est simplement le renouvellement de la convention dont on a déjà parlé ici et qui consiste à organiser des échanges réciproques de communication. Le Racing s'engage à communiquer sur ce qu'on fait, notamment sur les navettes et nous, on met en place les navettes les soirs de matchs. On met la pression, et c'est extrêmement difficile avec le Racing, pour que l'on figure un peu plus sur leur communication, notamment sur les réseaux sociaux. On a mis en place la navette, cela marche plutôt bien et on cherche d'autres parkings pour essayer d'encourager davantage cette affaire-là. On commence à être un peu juste quand le match est à 17h00 un samedi en termes de matériel roulant pour pouvoir tout faire. On est sur un système qui marche plutôt bien mais on estime que le Racing peut faire plus, notamment sur les réseaux sociaux.

**Monsieur le Président :** Je trouve parce que l'effort qui est consenti par Artois Mobilités, ce n'est pas rien, en termes de matériel roulant, de personnel. Je trouve qu'ils sont un peu avares sur la mise en valeur d'Artois Mobilités.

**M. Charly MEHAIGNERY :** Une question, combien cela nous coûte cette convention ? Parce que l'on pourrait leur dire ce que cela nous coûte pour négocier.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Cela nous coûte mais c'est identifié car TADAO nous le facture. On est en train de boucler avec TADAO le quitus 2024 donc on saura. On vous donnera les chiffres exacts puisque selon les matchs, il y a plus ou moins de monde. Il faut compter entre 6 000 et 12 000€ selon le match, selon les contraintes qui sont les nôtres, les coûts salariaux qui ne sont pas les mêmes, le soir ou le week end. Je suis d'accord avec M. MEHAIGNERY, effectivement, cela fait partie des éléments de négociation

mais on rend service à la population mais on rend aussi service aux villes qui accueillent le stationnement sauvage et notamment la ville de Lens.

**Monsieur le Président :** Ce n'est pas que pour le Racing Club de Lens.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Cela correspond pour l'euro de foot à notre mission de service public. Je rappelle que le stade Bollaert, en 2016, c'était le seul stade retenu qui ne bénéficiait pas d'un mode de desserte lourd, c'est-à-dire ni métro, ni tramway, ni BHNS. Donc on a réparé quelque part, ce qui était un manque pour le territoire. Maintenant, on s'efforce que ce soit reconnu. Mais ce n'est pas toujours simple.

**Monsieur Pierre CHÉRET :** Une remarque, avec la gratuité de l'accès aux bus en 2026, on va libérer les possibilités pour beaucoup de gens de venir avec les lignes de bus. Nous à Avion, on commence aussi à avoir quelques problématiques de stationnement puisque on accueille maintenant le Racing Club de Lens féminin. Quand il y a des matchs, il y a 3000/4000 personnes. Ce n'est plus des rencontres où les supporters viennent voir brièvement. On est dans une autre dimension. Il faut regarder tout ça, c'est important. On ne pourra pas inventer les parkings partout et au risque de rentrer en contradiction avec l'idée du déplacement pour le loisirs et d'utiliser le bus facilement.

**Monsieur Fabrice SIROP :** C'est un sujet sur lequel on travaille, la desserte depuis Avion. La Bulle 3 à Bollaert, c'est quand même relativement bien fait.

**Monsieur Pierre CHÉRET :** Elle va à Avion ?

**Monsieur Fabrice SIROP :** Elle va à Avion aussi. Notre démarche depuis le départ est de ne pas créer de parkings supplémentaires, c'est-à-dire utiliser les parkings existants. Celui du stade couvert avec de temps en temps des manifestations ce qui n'arrive pas sur un parking de supermarché qui nous prête son parking et de l'autre côté une entreprise CRVO qui a du parking qui nous le met à disposition car le patron est un supporter du RC Lens. Donc on est vraiment dans cette démarche d'utiliser les parkings existants et d'essayer de mettre en valeur le réseau qui est structurant qui a le mérite de fonctionner même le dimanche. On peut peut-être gratter sur la Bulle 3 pour les matchs le dimanche après-midi, que l'on renforce un peu la fréquence avant et après le match, on verra. C'est la force de notre réseau, il s'adapte tout le temps.

**Monsieur Charly MEHAIGNERY :** Excusez-moi, on se posait la question avec mon voisin. La différence entre sang et or, c'est bien entre les départs et les retours ?

**Monsieur Benoit DESCAMPS :** Ce que vous voyez à l'écran, en rouge, c'est le parking Arena et en jaune le parking CRVO. Si on prend le dernier match contre Lille, il y a 879 personnes à l'Arena, 624 à CRVO pour un total de 1528. Et si je zoome un peu, la ligne en pointillés jaune que vous voyez est le record absolu de la mise en place de la navette qui est à 1 610. On voit que l'année dernière, on était aux alentours de 1 300 quasiment toute la saison avec un pic à 1 610. Là, sur les 3 premiers matchs, on est sur le record absolu de la navette. Comme le disait le Président tout à l'heure, au-delà des chiffres, on dit 1500 personnes sur 38 000 places au stade, cela paraît peu, sauf que c'est 700 voitures en moins dans le centre-ville de Lens et cela change tout en termes de stationnement, de congestion. Si le nombre de supporters transportés peut paraître faible, le nombre de voitures qui ne sont plus dans le centre-ville est lui très important.

**Monsieur Thibaut Gheysens :** La ville de Lens se réjouit vraiment. Moi quand j'y vais, j'y vais à pieds parce que je n'habite pas très loin mais vraiment quand je vois que les navettes sont pleines. J'entends les gens qui apprécient énormément le fait de pouvoir aussi ne pas être congestionnés dans Lens. C'est autant pour les supporters que pour les habitants. C'est vraiment quelque chose qu'il faut souligner, il faut certainement le développer. Je suis toujours intéressé par l'idée d'avoir un modèle où je vois que l'on se déplace le week-end dans des supermarchés en masse en voiture parce qu'il y a des parkings et là tout d'un coup d'avoir l'inverse, on utilise les parkings des supermarchés, c'est ce que j'ai cru comprendre,

pour faire venir des gens donc il y a quelque chose d'autre, une autre forme de mobilité que je trouve extrêmement intéressante et vraiment je voulais le dire. Je voulais au nom de la ville de Lens vous remercier de prendre en charge ce sujet.

**Monsieur le Président :** Très bien. Donc on peut la signer cette convention ? On va faire confiance à M. GÉHIN pour que l'on soit mieux reconnu.

**11°) A approuvé** la convention relative à des échanges de prestations de communication entre Artois Mobilités, le Racing Club de Lens et Sportfive pour la saison 2026/2026, **a autorisé** le président d'Artois Mobilités à la signer ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et **précisé** que cette convention n'entraîne aucune dépense d'Artois Mobilités.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/54/CS

**12. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités avec l' Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)**

**Monsieur le Président :** Monsieur GÉHIN, comment cela se passe avec ces agents verbalisateurs qui ne vont plus pouvoir verbaliser parce que ce sera gratuit, où est-ce qu'ils seront affectés ? J'ai cru entendre qu'il y avait quelques petites affaires en question.

**Monsieur GÉHIN :** C'est effectivement un changement important dans l'organisation de l'entreprise. Toutes les personnes qui dans les boutiques ou espaces de mobilité vendent des titres de transport, c'est une partie importante de leur activité avec l'information qu'ils transmettent aux voyageurs. On est en train de les transformer en véritables conseillers mobilité dans un process que l'on a commencé depuis assez longtemps quand la décision de la gratuité a été prise, cela a été engagé. C'est vrai que sur l'actualité, ce qu'on appelle les contrôleurs, ils sont chargés de la sûreté et de la verbalisation des déviations de comportements à bord des bus, pas seulement la fraude. On va reconvertir ces gens, transformer un peu les postes, les renforcer sur des aspects plus de médiation, de sécurisation alors effectivement, il y a quelques inquiétudes du personnel. Comme dans tous les grands changements, il y a une pointe d'inquiétude qui arrive, on s'explique et on s'adapte.

**Monsieur le Président :** On est rassuré.

**Monsieur GÉHIN :** Oui, on est en discussion. Je ne suis pas très inquiet sur la suite. C'est vrai qu'il y a forcément des gens qui ont à changer de métier. Tout le monde va changer de métier. Soit ceux qui sont affectés sur les nouveaux postes seront différents de ce qu'ils font aujourd'hui, soit ceux qui sont à se reconvertir au sein de l'entreprise. Il n'y a pas de gens qui seront à amener à quitter l'entreprise car leur métier n'existe plus.

**Monsieur le Président :** Parfait. En même temps ceux qui verbalisaient, auront un métier un peu plus sympathique parce que verbaliser, ce n'est pas un acte facile, même si c'est parfois nécessaire.

**Monsieur GÉHIN :** Il y aura encore des choses à verbaliser. Il y a des choses qu'on verbalise, les gens qui fument, qui écoutent de la musique dans les bus, qui dégradent, qui ont des comportements agressifs. On continuera à avoir des agents assermentés pour assurer une forme de verbalisation qui sera beaucoup plus rare, on l'espère.

**Monsieur le Président :** Bon, très bien. Alors monsieur SIROP.

**Monsieur Fabrice SIROP :** C'est simplement pour permettre la verbalisation automatique des agents TADAO puisque cela fait des années que l'on est en cours de discussion avec l'ANTAI, organisme de l'Etat. On avait déjà délibéré, on avait validé une convention mais comme ils ont changé de modèle, ils nous ont demandé de redélibérer. Donc on vous propose à nouveau cette convention pour nous permettre

de dresser les PV électroniquement à la fois dans le cadre que vient de décrire Jean-Christophe GÉHIN mais aussi pour les automobilistes qui se stationnent par exemple sur les voies de bus. Nos agents aujourd'hui n'ont pas le droit juridiquement de verbaliser ces contrevenants bien qu'ils soient assermentés et agréés par le procureur de la République. Cela nous permettra de le faire électroniquement, j'espère d'améliorer la fluidité. Cela nous permettra peut-être aussi comme il n'y aura plus toute cette verbalisation autour des PV d'avoir un nombre de PV qui seront vraiment des comportements gênants et qui pourront peut-être faire l'objet de soins plus poussés de la part de la justice parce que aujourd'hui, on a un taux de retour sur les PV qui est misérable. D'aucun nous disent que ce n'est pas si mal, puisqu'on a mis en place des systèmes de paiement avec des prix moins élevés quand on paie rapidement mais globalement, on dresse des PV et il n'y a pas toujours des gens qui paient derrière et les poursuites sont rares et nous sont rarement retournées. Cela nous permettra peut-être en diminuant le flux d'entrée d'obtenir de la justice un suivi conjoint qui soit un peu mieux. Là on extrapole ; l'ANTAI, c'est la première étape.

**Monsieur le Président :** Très bien. Une question, cela arrive fréquemment qu'il y ait des véhicules qui sont sur la voie bus ?

**Monsieur Fabrice SIROP :** Cela arrive malheureusement. Ce sont souvent des livraisons, des gens qui s'arrêtent pour 3 minutes. Cela s'est bien atténué depuis 2019, il faut quand même le dire, mais ça se produit encore. Au début, avant la mise en service, il y avait des véhicules qui avaient pris l'habitude de se garer dessus. Les débuts ont été difficiles. Les comportements aujourd'hui de ceux qui le font, c'est une forme de déni de l'intérêt général.

**Monsieur le Président :** Ok. Pas de souci sur cette convention ? *(personne ne se manifeste)*

**12°) A approuvé** la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire d'Artois Mobilités avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et Transdev Artois Gohelle et **a autorisé** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/50/CS

### **13. Approbation d'une convention prévention de la délinquance avec le SIVOM du Béthunois**

**Monsieur Fabrice SIROP :** La police intercommunale nous a demandé de bénéficier de la même convention que nous avons déjà avec un certain nombre de communes. C'est pour permettre aux agents de la police intercommunale en uniforme de prendre le bus gratuitement, c'est normal. On est dans le cadre d'une convention qui engage une prestation. Voir un peu de bleu dans les bus ne fait pas de tort ni à la vue ni à l'ambiance. On vous propose comme on l'a fait pour les autres de signer cette convention sachant qu'il y aura sans doute à se repencher sur cette convention pour le prochain mandat avec notamment l'arrivée de la gratuité.

**Monsieur le Président :** Pas de souci là-dessus ? On est d'accord ? *(personne ne se manifeste)*

**13°) A approuvé** la convention relative à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre le SIVOM du Béthunois et la société Transdev Artois Gohelle, et **a autorisé** le président à la signer et à prendre toute mesure visant à son exécution.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/51/CS

### **14. Approbation du contrat local de sécurité pour la sécurisation de l'organisation des rencontres de football professionnel du RCL au stade Bollaert Delelis**



**Monsieur Fabrice SIROP :** L'Etat met en place avec le Racing Club de Lens un contrat local de sécurité comme il en existe dans de nombreuses agglomérations, souvent des contrats intercommunaux. On nous demande de prendre part à un partenariat. Donc on va aux réunions de sécurisation de Bollaert les soirs de matchs puisqu'on assure le transport donc cela ne changera pas grand-chose pour nous. Ce sera de l'anticipation. Une réunion supplémentaire qui nous permettra peut-être de mieux connaître les usages.

**Monsieur le Président :** Vous donnez un nom à quelque chose qui existe déjà.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Alors oui et non, Monsieur le Président. Parce qu'à chaque fois qu'on les rencontre, c'est sur un objectif précis, un match de telle ou telle équipe avec un risque de ceci ou cela. Quand le RC Lens reçoit Lille, ce n'est pas pareil que quand il reçoit Brest par exemple. Ce sont des réunions globales sur les enjeux de sécurité à l'intérieur et autour du stade Bollaert les soirs de match. Peut-être qu'ils intégreront comme l'a dit Pierre (CHÉRET) tout à l'heure, les matchs féminins. Cela ne me paraîtrait pas illégitime qu'on envisage ces fameux deux clubs de première division. Tout simplement pour vous dire que on a ce contrat local de sécurité qui est en cours d'élaboration et donc on y participe.

**Monsieur Charly MEHAIGNERY :** J'ai une question qui n'a peut-être rien à voir mais la privatisation du stade, est-ce que ça peut avoir un effet ? Je ne sais pas si le parking est compris dans la revente. Est-ce que ça, ça peut avoir un effet avec la mise en place des navettes.

**Monsieur Fabrice SIROP :** Nous, le parking, c'est plutôt dans la gestion. Il y en a de moins en moins avec les équipements publics qui sont construits. Nous, on utilise l'espace public pour faire circuler les bus. Donc on est sur le domaine public routier, on n'est pas concerné par une demande quelconque pour répondre à M. MEHAIGNERY. Pour le reste, il y a un représentant de la ville de Lens. Si vous voulez avoir un échange après, je ne connais pas les modalités du contrat.

**Monsieur Charly MEHAIGNERY :** Non mais c'était surtout sur la mise en place de la sécurisation, est-ce que cela va avoir un impact sur Artois Mobilités ?

**Monsieur Fabrice SIROP :** Non.

**14°) A approuvé** le contrat local de sécurité pour la sécurisation de l'organisation des rencontres de football professionnel du RCL au stade Bollaert Delelis et **a autorisé** le président à la signer et à prendre toute mesure visant à son exécution.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/52/CS

**15°) Approbation d'une convention relative à la vente de matériels entre Artois Mobilités et la SVV Agora Store**

**Monsieur Fabrice SIROP :** Agorastore, vous savez qu'on a un certain nombre de biens mobiliers, souvent des bus qui sont en fin de vie. Donc on les sort de la délégation de service public et il faut les revendre. Donc on a deux solutions, soit on utilise une plateforme comme Agorastore et ils s'occupent si je puis dire, d'organiser la concurrence, soit on fait nous même une forme de publicité pour trouver quelqu'un pour acheter les biens. On préfère le faire par une plateforme parce que des biens que l'on pensait invendables sont quand même vendus parfois et puis aussi, parce que cela nous évite d'avoir à répondre à telle ou telle interrogation comme pourquoi on a vendu tel mobilier à telle personne etc. Quand j'ai débuté dans la fonction publique territoriale il y a fort longtemps, on était souvent embêté sur les dépenses. En revanche, les recettes, tout le monde s'en fichait. J'étais dans le déchet un moment donné, on vendait ce qui était devenu une matière première, personne n'est jamais venu me demander à qui on le vendait, à quel prix et pourquoi. Donc je pense que c'est là aussi quelque chose qu'il faut faire en transparence. On vous propose de continuer avec Agorastore avec qui cela se passe plutôt bien.

**Monsieur le Président :** Pas de souci ? (personne ne se manifeste)

**15°) A approuvé** le contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de vente aux enchères publiques en ligne entre Artois Mobilités et la SVV Agora Store et **a autorisé** le président à signer ce contrat et tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité (15 voix)  
2025/53/CS

**Monsieur le Président :** Questions diverses ? Monsieur GÉHIN. J'ai eu quelques discussions avec des chauffeurs. Ils disaient que l'effet gratuité se ressentait de plus en plus. Ils me disaient que sur certaines lignes, la fréquentation était bien plus importante qu'auparavant. J'ai eu le plaisir de constater que vous leur aviez offert quelques parkas.

**Monsieur Jean-Christophe GÉHIN :** Tout à fait, pour l'équipe de pétanque de TADAO qui s'illustre dans certaines compétitions. La fréquentation du réseau est effectivement en progression assez forte. On a toujours pour l'instant certaines difficultés d'interprétation des chiffres puisque nous sommes en train de changer d'outils. Les validations que l'on avait en 2024 et les cellules compteuses que l'on aura en 2026, on est en 2025 dans la transition entre les deux systèmes. Donc il faut que l'on fasse un raccordement. A l'évidence, la fréquentation du réseau est en forte progression, c'est certain. Cela se voit sur l'ensemble des lignes et davantage sur la partie est du réseau où les communautés d'agglomération ont offert des abonnements aux habitants. Il y a une forte différence. Il y a des chiffres à communiquer. Vous voyez qu'ils sont là affichés.

**Monsieur Pierre CHÉRET :** Et sur la CABBALR ?

**Monsieur Fabrice SIROP :** Sur la CABBALR, cela progresse aussi. Dans des proportions moins significatives mais c'est normal puisqu'on a largement amélioré l'offre en 2024 et donc les effets sur 2025 sont sensibles. En revanche, sur la partie est, on n'a pas énormément modifié l'offre, et la progression est très sensible. On espère la même de l'autre côté ensuite.

**Monsieur le Président :** Je pense que l'effet, on le voit déjà très clairement et je suis persuadé qu'il ne fera que s'amplifier lorsque tout deviendra plus facile, il suffira de monter dans le bus parce qu'on sait qu'on peut y rentrer sans avoir besoin de quoi que ce soit.

Je signale qu'il y aura une conférence de presse qui aura lieu début novembre pour commencer effectivement à donner les chiffres et surtout pour commencer la mise en place de la gratuité le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce que je vous propose d'ailleurs, c'est que le 2 janvier, on organise un petit événement tous ensemble, ce serait bien que tout le comité syndical soit là, pour que l'on se retrouve un matin sur le quai d'un bus pour montrer que la gratuité se met en place et qu'on assume politiquement. Je pense que c'est une évolution importante dont on ne parle pas suffisamment. On va essayer d'en dire beaucoup cette fois-ci parce que je pense que c'est un acte politique majeur qui a été consenti, accepté et porté par les deux présidents d'agglomérations d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin. J'espère qu'un jour, on sera rejoint par celui de la CABBALR.

**Monsieur Pierre CHÉRET :** Je pense que d'abord, ce que vous dites nous satisfait tous. On montre à la population que cet événement aujourd'hui va leur permettre de faire des choses, des déplacements dans de meilleures conditions et même pour ceux qui garderont leur voiture parce que l'objectif, c'est qu'il y ait moins de voitures comme on le disait tout à l'heure. Donc la question, c'est cet enjeu.

J'avais compris que rendre accessible cette mobilité gratuitement, c'est la possibilité de changer aussi de comportement, de façon de s'organiser etc etc. Et puis ceux qui sont contraints de prendre leur voiture, vont arriver dans des espaces plus libres. Je ne dis pas qu'il faut refaire des parkings mais je dis bien que cela va toucher ceux qui garderont leur véhicule et ceux qui vont changer de comportement. Et j'ajoute que, rappelons-nous que cette discussion importante a commencé dans les années 2016-2017 et qu'au

